

DATE : 30/07/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021-73

TITRE : VACCINATION DES FEMMES ENCEINTES AU 1^{ER} TRIMESTRE, ARNM APRES UNE PREMIERE DOSE ASTRAZENECA, INFECTION JUSTE APRES VACCINATION

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Le présent DGS Urgent concerne :

- I. La possibilité de vacciner les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse
- II. La vaccination par un vaccin à ARNm après une première dose réalisée avec le vaccin AstraZeneca
- III. La conduite à tenir chez les personnes ayant contracté une infection par la Covid-19 après avoir reçu une première injection de vaccin contre la Covid-19

I. Vaccination des femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse

Il est possible de vacciner les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse.

Cette précision fait suite à l'avis du COSV du 21 juillet 2021 et à l'avis de l'ANSM du 22 juillet 2021, qui soulignent qu'il **n'y a pas de contre-indication à vacciner les femmes enceintes au cours du premier trimestre de la grossesse**. Toutefois, **la vaccination ne peut être requise dans le cas de l'obligation** faite aux professionnelles avant le début du deuxième trimestre.

Il est recommandé d'utiliser les vaccins à ARN messenger pour la vaccination des femmes enceintes.

II. Vaccination par un vaccin à ARNm après une première dose réalisée avec le vaccin AstraZeneca

Dans le contexte actuel de la diffusion rapide du variant delta, la HAS a considéré, dans un [avis publié le 9 juillet](#), que les vaccins à ARN messager permettent de lutter plus efficacement contre la transmission du virus.

Les personnes devant bénéficier d'un schéma de vaccination à deux doses et **ayant déjà reçu une première injection d'AstraZeneca devront recevoir une deuxième dose avec un vaccin à ARNm, à partir de 4 semaines** après cette première injection.

III. Personnes ayant contracté une infection par la Covid-19 après une première injection de vaccin contre la Covid-19

Dans le cas d'une infection à la Covid-19 survenant moins de 15 jours après la première dose de vaccin, les personnes infectées doivent recevoir la seconde dose **dans un délai de 2 à 6 mois après l'infection**, et non dans les délais habituels.

En cas d'infection survenant plus de 15 jours après une première dose de vaccin, le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) considère dans son [avis du 18 juin](#) que l'infection représente une stimulation équivalente à l'injection d'une seconde dose de vaccin. **Une seconde injection n'est donc pas nécessaire, et le schéma vaccinal est considéré complet.**

La preuve de l'infection doit ensuite être recueillie et validée par un professionnel de santé pour valider ce schéma vaccinal monodose ; le cycle vaccinal du patient peut alors être clôturé dans Vaccin Covid.

Les preuves d'infection nécessaires dans cette situation sont les suivantes :

- Test PCR positif de plus de 15 jours après la première injection ;
- Test sérologique anti-N positif de plus de 15 jours après la première injection.

Les personnes immunodéprimées ou très fragiles¹ doivent toujours recevoir au moins deux doses car elles sont particulièrement à risque de formes graves de la Covid-19.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Bernard CELLI

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Maurice-Pierre PLANEL

Directeur général Adjoint de la santé

Signé

¹ Définies comme telles par le COSV dans son [avis du 13 janvier 2021](#).